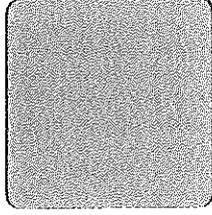


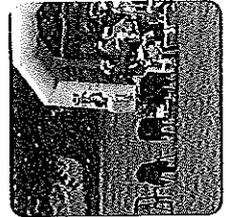
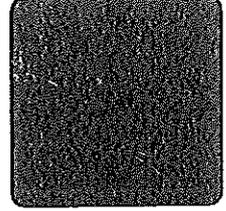
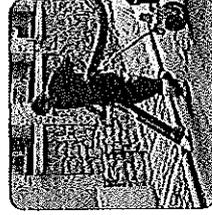
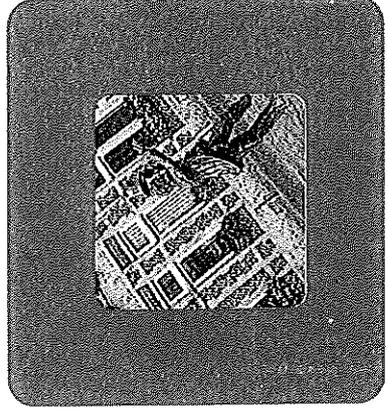
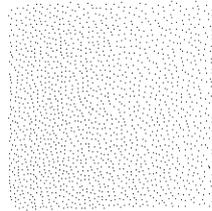
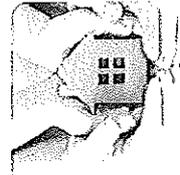


# VILLE DE SOIGNIES

Programme stratégique transversal  
2014-2018



(R) Evolution stratégique chez les carriers...  
D'une vision synergique à une identité soignée



# Le Programme stratégique transversal à Soignies

## *(R) Evolution stratégique chez les carriés... D'une vision synergique à une identité sonégienne*

---

### Préambule

« Il faut avoir des rêves assez grands pour ne pas les perdre de vue pendant qu'on les poursuit » F.S.FITZGERALD

Avec détermination, Soignies s'est résolument inscrite dans la démarche dynamique du Programme Stratégique Transversal (PST). Une petite révolution se met en place au cœur de nos institutions, dans les services avec la volonté de poursuivre ce qui a déjà été entrepris depuis plus de 10 ans au service du citoyen. Ville pilote pour adopter le Programme stratégique transversal, Soignies entend bien utiliser cet outil pour une gestion moderne et efficace de ses administrations communale et en charge de l'action sociale.

Comme l'indique l'Union de villes et communes de Wallonie, *le programme stratégique transversal (PST) est une démarche de gouvernance locale. C'est un document stratégique qui aide les communes à mieux programmer leurs politiques communales en développant une culture de la planification et de l'évaluation.*

Au-delà d'un bilan sonégien largement positif, c'est toute une vision à long terme qu'il convient de mettre en œuvre par un programme complet qui remplace la « bonne vieille » déclaration de politique communale. Bien souvent considérée comme un catalogue des bonnes intentions, le PST devra donc aller beaucoup plus loin que cela. Soignies va donc *décliner plus spécifiquement cette charte politique en une réelle démarche stratégique qui lui permettra de projeter des actions sur le moyen ou le long terme. Et petit à petit, le programme de politique communal sera remplacé par ce programme stratégique transversal.*

La transversalité et les synergies

La transversalité constituera, tout au long de la mandature communale, la courroie de transmission de la qualité du service rendu. Une restructuration interne des services et des actions s'amorce actuellement pour permettre un décloisonnement et un meilleur dialogue entre collègues, entre administrations et administrés, entre autorités et administrations,... (Il y a toujours plus d'idées dans deux têtes que dans une). Il va de soi, en effet, que la concertation et l'ouverture permettent de fournir un meilleur service, dans une ambiance plus constructive et souvent, pour un moindre coût. La volonté est de passer de l'intention à l'action. C'est dans cette optique de management positif que la Ville mettra son énergie dans l'intérêt de tous les sonégiens.

En ce qui concerne le volet des synergies, ce sera l'un des projets phares de la mandature. La ville pérennisera les actions déjà entreprises tout en créant de nouvelles plus importantes encore. D'ores et déjà, des initiatives locales existent et peuvent être soulignées comme les projets pionniers du volet « synergie » tel que la création de l'entité locale FRCE de Soignies réalisée grâce à la volonté commune du CPAS et de la Ville par exemple, ou encore, la pose de la fibre optique entre tous les bâtiments des deux administrations avec une économie financière importante à la clé. (Des milliers d'euros économisés). Ou encore, la collaboration étroite qui unit le CPAS, la Ville et le Quinquet ainsi que les synergies voulues entre le centre culturel ou le service communal de la petite enfance, sans oublier, le Comité des fêtes et, depuis peu, avec la Zone de police,...

Pour le futur, la Ville compte bien mettre son énergie pour développer davantage de synergies qui s'avéreront utiles pour un meilleur service aux citoyens. Des services ou institutions seront alors regroupés avec une ferme volonté de coopération entre les institutions notamment entre le CPAS et la Ville de Soignies (marché publics conjoints, statuts du personnel, services du logement, de l'énergie, SIPPT, ...).

Une véritable (r)évolution synergique se met en place à Soignies.

## Le Volet externe du PST- le développement de notre politique

Six domaines d'actions ont été développés afin d'envisager l'ensemble de nos missions de manière intégrée. Ces six domaines ont été choisis selon un découpage qui a pour ambition de tendre vers une transversalité de nos objectifs déclinés en actions.

### Domaine d'action n°1

#### Développement général de Soignies

De manière générale, il a été constaté que Soignies proposait toute une panoplie de services, d'outils et de potentialités qui ne sont pas suffisamment connues ou mises en valeur.

Soignies souffre d'une identité propre marquante, synonyme d'attachement de ses pairs et de reconnaissance de ses visiteurs et investisseurs.

En partenariat avec l'Agence de Développement Local (ADL), la Ville de Soignies va lancer une grande étude qui visera à mettre en œuvre **un schéma de développement stratégique pour Soignies**. Cette étude s'axera sur les forces et potentiels de développement de notre ville, en ayant le souci de lui donner une **identité propre** et par là, une **plus grande attractivité**. Il s'agira, entre autre, d'optimiser les atouts spécifiques de l'entité et lui assurer un redéploiement harmonieux et optimal en termes d'activités commerciales, industrielles et touristiques, créatrices d'emplois et de valeur ajoutée.

De manière plus globale, l'attention sera aussi portée principalement sur la pérennisation de **l'emploi à Soignies** et surtout la création de nombreux emplois au sein de la nouvelle zone d'activité économique en collaboration avec l'UNIS, l'IDEA, l'ADL,....

Le maintien de **l'activité traditionnelle** constituera une priorité notamment pour nos carrières.

Toute demande de modification des conditions d'exploitation sera étudiée avec le souci constant de garantir la préservation de l'équilibre entre la qualité de l'environnement, le bien être des riverains et l'emploi, il s'agit en quelque sorte des critères prépondérants pour la majorité en place.

Pour ce qui concerne le **développement commercial**, la ville sera attentive à compléter l'offre commerciale existante par des produits ou services qui n'existent pas encore sur l'entité et à développer le commerce de proximité.

Mais Soignies doit aussi pouvoir continuer à se développer sur d'autres aspects comme le tourisme, ou la culture. La mise en valeur du patrimoine matériel ou immatériel constitue également un vecteur essentiel de développement. Des objectifs stratégiques et opérationnels relatifs à ces domaines ont été définis en y intégrant toute une série d'actions qui feront l'objet d'évaluation constante

La perspective et l'enjeu de la Ville pour les prochaines années, seront entre autres de participer activement à la réussite de **Mons 2015**, capitale européenne de la culture. Le statut culturel de Soignies ne cesse par ailleurs pas de grandir et notamment grâce à l'existence de notre bel **Espace culturel Victor Jara** et de son équipe extrêmement compétente et dynamique. Ville des mots en 2013, Soignies continue à développer toute une série de partenariats avec les associations locales pour enrichir notre savoir avec le souci constant de permettre l'accès à la Culture pour tous. Les événements culturels, les spectacles gratuits ou les concerts en plein air continueront à être proposés à un public familial sonégien et aussi venant d'autres horizons.

En matière de **tourisme**, l'objectif sera d'amener un produit local qui puisse attirer davantage de non-sonégiens à découvrir notre belle ville, riche de son patrimoine exceptionnel et rénové (la Collégiale, les remparts,...). De manière transversale l'étude stratégique sur l'attractivité de Soignies devrait permettre de fournir un nouveau souffle à la politique touristique actuelle.

## Domaine d'action n°2

### La Mobilité

La finalisation des travaux de prolongement de la **RN 57 (contournement Nord de Soignies)** constitue toujours une priorité. Toutes les forces vives qui peuvent faire aboutir le chantier dans les délais impartis par l'Europe sont et seront encore activées.

Dès l'ouverture de cette route, de nouvelles perspectives s'offriront pour repenser complètement, en partenariat avec le SPW, la conception des Boulevards en favorisant les usagers faibles et les modes doux de déplacement.

En plus des relations persistantes entre la Ville, les TEC et la SNCB pour améliorer l'offre en **transport en commun**, la création d'un transport en commun intra-muros relayant les différents quartiers périphériques, la zone d'activité économique, les écoles, la piscine,... ou encore les pôles sportifs et culturels sera mis à l'étude.

**Un plan de déplacement « écoles-entreprises »** sera également étudié afin de sécuriser davantage les piétons et les cyclistes. Le plan communal de mobilité sera par ailleurs poursuivi. Le Ravel continuera à tisser son réseau entre Neufvilles, Chaussée et Horrués. Tout sera par ailleurs mis en œuvre pour sécuriser davantage les accès des Villages vers la Ville.

Le droit de tirage (fond d'investissement) sera mis en œuvre progressivement ainsi que le plan opérationnel de réparation et d'entretien des voiries. Une attention particulière sera portée aux personnes à mobilité réduite par la création d'aménagements spécifiques.

### Domaine d'action n° 3 :

#### Logement-aménagement du territoire-Energie

L'enjeu fondamental des prochaines années à Soignies, comme partout en Wallonie, sera de permettre à chacun de pouvoir se loger à un prix correct.

De manière naturelle (évolution démographique) mais également corolaire des politiques de développement et d'attractivité menées, Soignies n'échappera pas à ce besoin. Nous y répondrons en nous appuyant sur les normes actuelles et futures de densification imposées par la Région tout en restant dans les limites acceptables et existantes. Cela se fera progressivement, notamment, en intensifiant la volonté de mieux expliquer les programmes de logements et les projets immobiliers. Par ailleurs, les collaborations avec l'ALS et la société Haute senne logement se poursuivront pour offrir des logements à des coûts réduits. Le Community land trust pourrait être une source d'inspiration.

Pour concorder à la demande à court ou moyen terme et, par-là, éviter les spéculations foncières qui existent par exemple dans le Brabant wallon avec pour conséquence des logements inabordables, la Ville mettra en œuvre les 2 zones d'aménagement communal concertées les plus proches de la gare (ZACC du chemin de Nivelles et des Aulnées) en s'appuyant sur les prescrits légaux et en étant à l'écoute des instances consultatives ou de remarques formulées lors des enquêtes publiques.

Pour tout projet immobilier, un grand soin sera donné à la pédagogie essentiellement en impliquant dès le départ les citoyens concernés. L'équilibre entre le développement urbain et le respect du bien-être et de la qualité de vie sera constamment considéré. **Le schéma de structure et le règlement d'urbanisme** seront prochainement finalisés pour répondre aux nouvelles attentes et se conformer aux règles actuelles. Il s'agira de se projeter dans une vision pour au moins les 20 prochaines années.

En matière environnementale, la mise en œuvre de l'agenda 21 sera poursuivie dans un souci permanent de transversalité et de synergies.

Enfin un guichet unique du logement et de l'énergie sera (est) mis en place en synergie avec le CPAS de Soignies afin de faciliter l'accès à l'information pour le citoyen. Ce service s'appellera « **Pôle du logement et de l'énergie** »

## Domaine d'action n°4

### Environnement-propreté publique

Avec quelques 500 km de voiries, il est irréaliste de réparer les dégradations subies par les voiries en une seule fois. C'est ainsi qu'un programme global et transversal de rénovation des trottoirs et des voiries a été conçu en tenant compte de critères objectifs. Son exécution sera poursuivie avec le principe « un euro investi en ville, un euro investi dans les villages ».

Une attention particulière sera portée sur le sentiment de **propreté publique**. Il s'agira d'une priorité qui s'axera sur :

- La lutte contre les dépôts clandestins
- Une meilleure gestion des bulles à verre
- La finalisation de l'extension du parc à container
- Renforcer les sanctions à l'égard des pollueurs

Comme annoncé, le programme de lutte contre les inondations sera aussi mis en œuvre par la création de zones d'immersion temporaire et par la création de fossés ou la réalisation de bandes enherbées ou plantations de haies dans les champs en négociant de justes et équitables compensations financières auprès des agriculteurs ou autres propriétaires fonciers.

Dans la limite des compétences communales, la Ville veillera à faire la promotion des produits locaux issus d'une agriculture familiale favorisant aussi les circuits courts. Un label « **produit du terroir sonégien** » sera créé en amenant les grandes enseignes à vendre les produits de ce label. Dans ce domaine, nous pourrions aussi favoriser la transversalité ou les synergies en travaillant sur l'agenda 21 et en collaborant avec les cercles horticoles locaux (information, concours, visites,...).

Les maisons de village seront quant à elle des lieux de rencontre, de culture, de sport ou de convivialité au profit de tous. Ces maisons devront être gérées conformément à un règlement d'ordre intérieur précis et en collaboration avec toutes les forces vives locales.

Enfin, avec le soutien des associations locales (OXFAM par ex.) qui le désirent ou les commerces, la Ville continuera à poursuivre sa démarche pour le commerce équitable et la valorisation de produits locaux.

## Domaine d'action n°5 :

### La cohésion sociale

Ce domaine d'action est relativement vaste car il incarne, à lui seul, la volonté communale d'agir sur un mode transversal. Ce domaine abordera l'ensemble des politiques d'épanouissement, de sécurité et d'intégration à destination de nos concitoyens aussi bien en tant qu'individu que membre de la communauté.

Six objectifs stratégiques complémentaires les uns aux autres viennent enrichir ce domaine d'action.

Tout d'abord, le premier axe sur lequel portera notre action est le sport en tant que vecteur de santé et de rencontre. Sans pour autant nier l'image compétitive véhiculée par la pratique sportive, notre volonté est de façonner une entité où le sport est accessible à tous dans le respect de la différence et de la complémentarité. En ce sens, la pratique sportive devient un véritable outil de cohésion sociale.

Insistons, ensuite, sur l'épanouissement et le sentiment de sécurité qui sont des facteurs élémentaires de la cohésion sociale. En plus de ces éléments, une action conjointe sera menée sur le bien-être de nos aînés et l'émancipation de la jeunesse, le volet intergénérationnel constitue une richesse qui occupe une place stratégique prépondérante.

Enfin, au-delà du travail social conséquent fourni notamment par les services du CPAS et du service social de la Ville, l'un des enjeux majeurs de cette mandature sera d'amener progressivement une nouvelle façon de fonctionner entre les différentes institutions communales ou de CPAS.

La volonté manifestée est clairement de **collaborer (coopérer) davantage pour une meilleure efficacité, un meilleur service** et parfois pour favoriser des économies d'échelle qui deviendront indispensables à terme. Avec la création d'un pôle du logement et de l'énergie commun entre la ville et le CPAS, c'est déjà un premier pas positif. En tout état de cause un comité de Direction (commune-CPAS) sera mis en place pour intégrer de manière concrète cette volonté de coordonner l'ensemble.

En ce qui concerne le plan de cohésion sociale, celui-ci sera piloté directement par le CPAS en réfléchissant à des actions concrètes sur le terrain dans la philosophie intégrale du projet et en totale synergie avec la Ville de Soignies.

## Domaine d'action n°6

### Education

Ce domaine d'action vise à regrouper l'ensemble des mesures qui sont ou seront prises en faveur de l'épanouissement scolaire ou extra-scolaire d'un enfant. En plus d'un enseignement communal de qualité qu'il convient de préserver et de développer, le défi futur de la ville sera bien évidemment de répondre aux besoins croissant d'une ville en pleine évolution. En partenariat avec le secteur associatif, les pouvoirs publics ou le secteur privé, une réflexion sera entamée pour que Soignies continue à offrir un panel d'activités éducatives diversifiées au profit des enfants de l'entité.

### Un domaine d'action transversal

#### Finances/Budget

Dans les années qui arrivent, une équation quasi impossible sera à résoudre pour la plupart des villes de Wallonie : « *faire plus avec encore moins* ».

Heureusement à Soignies, une gestion rigoureuse des deniers publics, concomitamment à une fiscalité communale maîtrisée, est mise en œuvre depuis plus de 12 ans. Sans cesse à la recherche des subsides émanant des autorités supérieures, et en adoptant des budgets « réalité » qui font, néanmoins, la part belle aux projets ambitieux et apportant une plus-value pour le citoyen (souvenons-nous de l'espace Jara), la ville de Soignies compte encore une fois miser sur les synergies et les transversalités pour rationaliser au mieux les dépenses communales et ainsi faire plus avec moins.

Cela passera aussi par une réflexion pour augmenter les recettes globales sans toucher au portefeuille du sonégien. en totale cohérence avec les autres institutions qui gravitent autour de la commune (asbl, régies, CPAS, zone de police,...).

Il est enfin envisagé une réflexion budgétaire à long terme (budgets pluriannuels) avec les différentes instances pour garantir encore pour longtemps une gestion saine des finances publiques.

## Le volet interne – l'action de l'administration

Il n'est de bonne action publique qu'avec une administration efficace dans laquelle le personnel s'implique et se sent bien. Véritable clé de voûte de notre programme stratégique, les femmes et les hommes qui œuvrent au bon fonctionnement de l'administration contribueront à la bonne réalisation des toutes les actions projetées.

C'est ainsi que 4 domaines d'actions prioritaires ont été envisagés allant dans le sens d'un management axé sur les résultats et les projets. Le premier axe est déterminant car il vise à donner sens à l'action administrative, à savoir, le service au public. En tout état de cause c'est l'intérêt général et le service au public qui seront les guides d'une gestion efficace et efficiente.

Le domaine d'action 2 est consacré à l'ensemble des ressources humaines de manière transversale. En plus d'une implication et d'une véritable motivation, il sera demandé à chaque membre de l'administration de se sentir concerné et fier de son administration. Les moyens pour y arriver devront bien évidemment être mis en œuvre. Cela passera par du recrutement de qualité, des plans de formation et du management participatif faisant la part belle à la responsabilisation des chefs de service.

Le domaine d'action n°3 quant à lui vise à l'ouverture et au décloisonnement. « Si les dirigeants d'hier construisaient des murailles, ceux d'aujourd'hui doivent les battre pour les remplacer par des ponts ». Il s'agit là de la parfaite synthèse de l'évolution de notre administration au sens large. Avec la Ville, les institutions para locales, le CPAS ou avec la zone de police, l'objectif sera d'apporter une nouvelle culture dans la façon d'aborder les projets communaux ou la résolution des problèmes. En totale coopération, les ponts seront construits pour une meilleure efficacité de nos actions.

Le domaine d'action 4 concernera finalement les mandataires publics dans leurs actions au sein de l'administration. Cela passera par une offre de formations dans les matières qui touchent les pouvoirs locaux (marchés publics, finances, urbanisme,...) ainsi que la mise en œuvre de la réforme fondamentales des grades légaux.

Avec ce programme interne, l'ensemble des matières qui touchent le fonctionnement de l'administration communale de Soignies, en relation étroite avec ses partenaires, aura été brossée en vue de rendre celle-ci plus efficace et performante dans un souci constant d'amélioration continue.

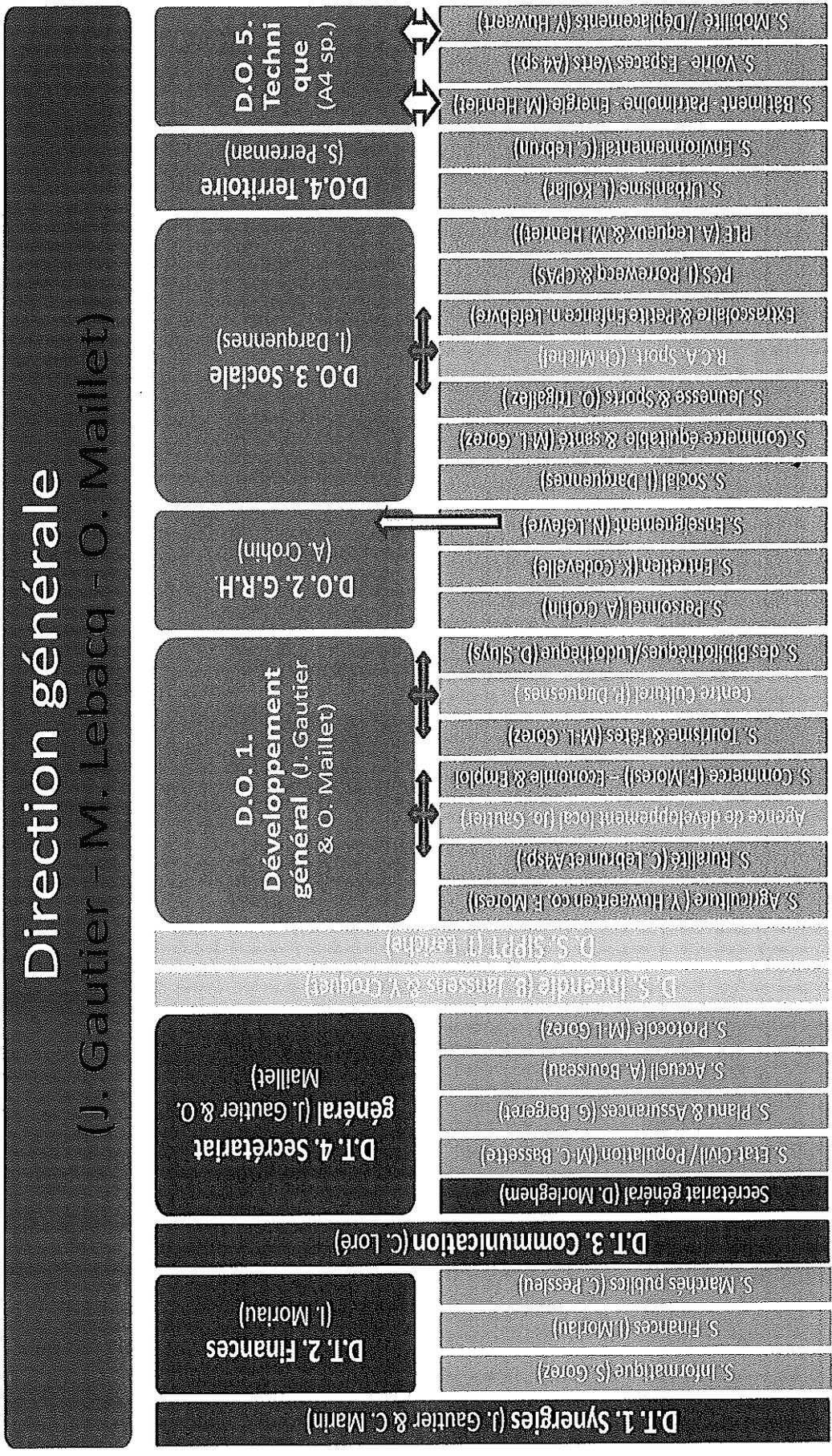
## CONCLUSION

Comme le déclarait Monsieur Paul FURLAN Ministre des pouvoirs locaux et de la Ville, « *NOTRE SOCIETE EVOLUE, les citoyens également, tout comme leur rythme de vie, leurs besoins et leurs attentes. Le temps est désormais venu, pour nos villes et communes, de prendre le train de la modernité en marche et de penser, d'agir et de servir le citoyen en parfaite concordance avec la mentalité du 21<sup>ème</sup> siècle. Décloisonnons nos idées. Sortons de sentiers battus et inscrivons nos institutions démocratiques locales dans le défi de la gouvernance... mon ambition pour les pouvoirs locaux est de viser la professionnalisation, l'efficacité opérationnelle maximale, l'excellence. Et si cela passait aussi par la mise en place d'un programme stratégique transversal communal ?* ».

Hé bien à Soignies, on y est.

Avec ce nouveau programme, nous Ville se dote d'une nouvelle méthodologie de gestion pour un décloisonnement complet de nos services et une meilleure efficacité. C'est en cela que nous pouvons parler aujourd'hui de révolution transversale et de vision synergique. C'est ainsi que Soignies aura sa propre identité.

**PROGRAMME STRATEGIQUE TRANSVERSAL**  
**Organigramme**



**PROGRAMME STRATEGIQUE TRANSVERSAL**  
**Volet externe : Développement des politiques communales**

**Domaine d'actions 1 – Développement général de Soignies**

**Objectif Stratégique 1 :** Etre une entité attractive qui favorise la création et la pérennisation d'emplois de qualité, diversifie son offre commerciale et soutient les agriculteurs  
 Mme F. WINCKEL & Agence de développement local

*Objectif Opérationnel 1 : Réaliser une étude sur le développement et l'attractivité de l'entité et mettre en œuvre les recommandations préconisées par celle-ci - timing 2 ans*

Agence de développement local

1. Action : Désigner le bureau d'étude
2. Action : Mettre en place un comité d'accompagnement de l'étude
3. Action : Mettre en œuvre les recommandations
4. Action : Communiquer en interne et en externe sur les résultats de l'étude et la mise en œuvre des mesures
5. Action : Participer à la mise en œuvre du plan stratégique « bassin de vie »

*Objectif Opérationnel 2 : Assurer la prise en compte des perspectives du développement économique (extension du zoning) et la pérennisation des activités dans la politique locale d'aménagement du territoire en s'assurant une croissance continue, responsable et respectueuse de tous les enjeux locaux - timing 6 ans*

Agence de développement local

6. Action : En partenariat avec l'IDEA, rechercher des entreprises qui peuvent s'implanter dans le ZAE ou ailleurs
7. Action : S'assurer des capacités d'accueil de nouvelles activités économiques et/ou artisanales en dehors des zones d'activités économiques
8. Action : Conditionner toute demande de développement et/ou d'extension d'activité économique à la pérennisation ou à une augmentation de l'emploi
9. Action : Représentativité de l'ADL dans les structures d'aménagement du territoire afin d'assurer le développement des activités économiques dans les projets d'aménagement et de développement locaux (CCATM - Commission PCDR, ...)
10. Action : Garantir une certaine densité d'emplois créés et de bâti dans la ZAE
11. Action : Contrôler les incidences négatives sur l'environnement des entreprises voulant s'installer sur le territoire

12. **Action** : Participer à la mise en œuvre du plan stratégique « bassin de vie »

*Objectif Opérationnel 3 : Développer et créer (soutenir) en priorité de l'activité commerciale au centre de la Ville tout en complétant l'offre commerciale existante par des produits ou services nouveaux – timing : en continu*  
Service Commerce (F. MORESI)

13. **Action** : Aider et procurer les relais nécessaires pour les besoins des commerces existants (promotion communale)

14. **Action** : Analyser les possibilités d'incitants ou de contrainte en vue de déployer et faciliter le déploiement d'activités commerciales au RDCH en préservant le logement à l'étage

15. **Action** : Etudier les possibilités d'intervenir sur le coût des loyers commerciaux en agissant à l'instar de l'AIS pour le logement

16. **Action** : Conditionner les permis socio-économiques et urbanistiques pour chaque demande commerciale hors centre-ville

17. **Action** : Promouvoir un centre de loisirs porteur (bowling, plaine de jeux intérieure,...) sur un site adapté (d'une accessibilité aisée) et en liaison directe avec le centre-ville

18. **Action** : Soutenir le commerce de proximité dans les villages

*Objectif Opérationnel 4 : Par l'intermédiaire de nos partenaires locaux et régionaux, encourager le développement de filières locales d'activités économiques et promouvoir l'activité traditionnelle locale (pierre bleue) en favorisant la création de produits finis ou semi-finis – timing : objectif continu*

Agence de développement local

19. **Action** : Etre un relai efficace de nos entreprises locales auprès des autorités régionales ou fédérales

20. **Action** : Etudier la possibilité de taxer différemment les produits issus des carrières pour inciter à favoriser le métier de taille

21. **Action** : Faciliter leur implantation à proximité des zones extractives et/ou adaptées

*Objectif Opérationnel 5 : Faciliter et encourager la création d'activités économiques en milieu péri-urbain et rural – timing : objectif continu*

Agence de développement local

22. **Action** : Faire l'inventaire des sites potentiels pour mettre à disposition des terrains à vocation économique

23. **Action** : Proposer des alternatives aux entreprises qui ne répondent pas aux conditions d'accès de la ZAE

24. **Action** : Sélectionner les implantations les meilleures pour promouvoir des activités cohérentes entre elles (zones d'artisanat, zones PME,...)

**Objectif Opérationnel 6 : Encourager la diversification du secteur économique agricole de manière durable en partenariat avec le secteur associatif (Cercles horticoles, CLDR, FWA,...) – timing 3 ans**  
Service Commerce (F. MORESI)

- 25. **Action :** Lister les produits du terroir
- 26. **Action :** Valoriser les produits via des publications locales du terroir et favoriser les circuits courts Producteurs – consommateurs et Producteurs - transformateurs
- 27. **Action :** Renforcer les liens entre citoyens et producteurs locaux
- 28. **Action :** Etudier la mise en place d'un espace de ventes et de stockage des produits locaux
- 29. **Action :** Soutenir la création de gîtes, chambres d'hôtes afin d'augmenter le potentiel d'accueil en matières de nuitées touristiques
- 30. **Action :** Mettre en réseau des producteurs et artisans locaux via par ex. journée portes ouvertes ou des prix ou actions promotionnelles spécifiques

**Objectif Opérationnel 7 : Favoriser la création d'emplois et l'esprit d'entreprendre (couveuse d'entreprise, formations pour les métiers en pénuries, en partenariat avec la Maison de l'emploi et l'IFAPME) – timing : objectif continu**  
Agence de développement local

- 31. **Action :** Accompagner la création du nouveau centre de formation pour la pierre de taille sur le site classé de la grande carrière
- 32. **Action :** Optimiser le patrimoine foncier économique
- 33. **Action :** Proposer des parcelles à destination des services aux entreprises
- 34. **Action :** Sensibiliser les jeunes aux métiers indépendants
- 35. **Action :** Mettre en valeur les métiers « nouveaux » et en pénurie (métiers verts, ...)
- 36. **Action :** Relayer les offres de formations pour les futurs entrepreneurs
- 37. **Action :** Permettre la création d'un club des entreprises de la ZAE en lien avec UNIS.

**Objectif Stratégique II :** Être une entité attractive bénéficiant d'une identité propre tant sur le plan touristique que patrimonial au profit de ses habitants et qui attire de nombreux visiteurs.

Mr J.-M. MAES & Service des Fêtes et du Tourisme (M.-L. GOREZ)

**Objectif Opérationnel 1 : Réaliser une étude sur le développement et l'attractivité de l'entité – timing : 2 ans**  
Agence de développement local

- 38. **Action :** Désigner le bureau d'étude
- 39. **Action :** Mettre en place un comité d'accompagnement de l'étude

Validé par le Conseil communal en date du 21 octobre 2013

- 40. **Action** : Mettre en œuvre les recommandations
- 41. **Action** : Communiquer en interne et en externe sur les résultats de l'étude et la mise en œuvre des mesures
- 42. **Action** : Participer à la mise en œuvre du plan stratégique « bassin de vie »

**Objectif Opérationnel 2 : Renforcer et optimiser le rôle fédérateur de l'office communal du tourisme - timing 2 ans**  
Service des Fêtes et du Tourisme (M-L. GOREZ)

- 43. **Action** : Adapter l'horaire à la demande touristique
- 44. **Action** : Créer un site internet propre à l'OCT, en incluant des liens vers le site de la Ville, des partenaires touristiques, festifs, commerciaux
- 45. **Action** : Répondre aux projets/actions menées par la Région wallonne (Week-end Wallonie Bienvenue)
- 46. **Action** : Promouvoir la visite de nos sites touristiques avec les partenaires sonégiens et du bassin de vie et des établissements de l'Horeca (menus à base de produits locaux)
- 47. **Action** : Attirer le touriste non sonégien à la découverte de nos villages
- 48. **Action** : Faire la promotion de l'OCT à l'extérieur de la ville

**Objectif Opérationnel 3 : Attirer davantage de non-Sonégiens à découvrir l'entité sous tous ses aspects en :**  
Service des Fêtes et du Tourisme (M-L. GOREZ)

- Affirmant l'Entité de Soignies comme pôle satellite de Bruxelles, du Brabant et de la Métropole de Lille-  
Créant une image de marque (promouvoir à l'extérieur les qualités de l'Entité) comme « Capitale européenne de la Pierre Bleue »  
Valorisant le Centre-ville et les villages au travers d'initiatives touristiques locales et régionales — échéance 2 ans
- 49. **Action** : Lister nos atouts
  - 50. **Action** : Créer des guides touristiques spécifiques et thématiques
  - 51. **Action** : Former des guides selon les thématiques
  - 52. **Action** : Créer un produit local touristique et attractif (une journée ou un WE à Soignies)
  - 53. **Action** : Organiser des visites guidées des sites touristiques intéressants dans le cadre d'un programme déterminé
  - 54. **Action** : Etudier la mise en œuvre un système d'audio-guides disponibles à l'office du tourisme,
  - 55. **Action** : Mettre en valeur le domaine de l'horeca en l'intégrant comme partenaire privilégié du tourisme
  - 56. **Action** : Apposer une signalétique
  - 57. **Action** : Réfléchir au tourisme par les médias nouveaux (internet, Smartphone,...)
  - 58. **Action** : Stimuler la création de gîtes ou de chambres d'hôtes, voire d'un hôtel, afin d'augmenter le potentiel d'accueil

*Objectif Opérationnel 4 : Promouvoir le patrimoine architectural de la Ville et de ses villages – timing : objectif continu – Service du Patrimoine (M. HENRIET).*

- 59. Action : Rechercher des partenariats pour le maintien du « Modern » dans le patrimoine Sonégien
- 60. Action : Communiquer davantage sur le caractère patrimonial significatif dans les villages (signalétique)
- 61. Action : Poursuivre l'entretien et la valorisation des parcs et sites communaux

**Objectif Stratégique III : Riche de son passé et soucieuse de son avenir, être une entité qui embellit les témoignages du patrimoine dans un souci d'affirmer son identité propre et collective**

Mr M. VERSLYPE & Service Patrimoine (M. HENRIET)

*Objectif Opérationnel 1 : Valoriser le pourtour de la collégiale et continuer l'embellissement du Vieux cimetière - timing 4 ans*  
Service Patrimoine (M. HENRIET)

- 62. Action : Désigner un bureau d'étude pour le réaménagement de la Grand'place
- 63. Action : Poursuivre les travaux vieux cimetière
- 64. Action : Rénover les rues adjacentes à la Grand'Place

*Objectif opérationnel 2 : Valoriser le centre ancien historique – timing 3 ans -*  
Service Patrimoine (M. HENRIET)

- 65. Action : Restaurer la maison des archers
- 66. Action : Restaurer le rempart à la rue neuve
- 67. Action : Restaurer la façade du centre d'art et de culture

*Objectif Opérationnel 3 : Sensibiliser les citoyens à la valorisation et la requalification de leur patrimoine pour qu'ils en soient les promoteurs – timing : objectif continu*

Service des Fêtes et du Tourisme (M-L GOREZ)

- 68. Action : Continuer à former des citoyens pour qu'ils deviennent guides touristiques
- 69. Action : Favoriser et soutenir la mise en place de comités de quartier destinés à la valorisation et à l'animation de ceux-ci, et la création d'une structure de coordination entre ces comités

70. **Action** : Développer et soutenir des actions d'éducation à la connaissance, à la défense et à la valorisation du patrimoine local en collaboration avec les établissements scolaires de l'entité

71. **Action** : Proposer aux enfants de l'extrascolaire des après-midis thématiques et ludiques axées sur la découverte des différents sites touristiques de l'entité (visites guidées, jeux de pistes reliant différents sites touristiques)

**Objectif Opérationnel 4 : Valoriser le patrimoine matériel de l'entité (œuvres d'art, bâtiments classés,...) – timing : objectif continu**  
Centre culturel (P. DUQUESNES)

72. **Action** : Créer un espace muséal destiné à la promotion, notamment, de l'activité artistique locale
73. **Action** : Editer des outils spécifiques mettant en valeur le patrimoine bâti sonégien et créer des circuits-découvertes (synergies culture / tourisme, brochure, web)
74. **Action** : Mettre en valeur le patrimoine communal en matière d'œuvres d'art par le biais d'expositions cycliques.
75. **Action** : Editer une plaquette relative aux sculptures de pierre acquises par la Ville et/ou la Province et réalisées dans le cadre des différentes éditions des « Rencontres de sculpture monumentale ».

**Objectif opérationnel 5 : Pérenniser le patrimoine immatériel (folklore et autres traditions locales et fêtes ou sports comme le jeu de balle pelote) – timing : 2 ans**

Service des Fêtes et du Tourisme (M.-L. GOREZ)

76. **Action** : Faire l'inventaire des festivités folkloriques et traditionnelles.
77. **Action** : Mettre en place des expositions relatives au folklore et aux traditions locales.
78. **Action** : Développer de synergies avec le secteur associatif et artistique afin de favoriser son implication dans les grands événements du folklore local.
79. **Action** : Réaliser des publications relatives au folklore et aux traditions locales ou régionales.

**Objectif Opérationnel 6 : Donner la parole aux témoins du patrimoine au travers d'un travail de communication et de découverte (passeurs de mémoire, historiens,...) – timing : objectif continu**  
Centre culturel (P. DUQUESNES)

80. **Action** : Développer des actions thématiques visant à favoriser le dialogue intergénérationnel et la transmission de la mémoire.
81. **Action** : Mettre en place des actions de sensibilisation des plus jeunes par le biais d'activités adaptées (spectacles, expositions, conférences, animations...)
82. **Action** : Mettre en place des synergies avec des associations spécialisées dans le travail de transmission de la mémoire (Territoires de la Mémoire, Centre de la Mémoire d'Oradour-sur-Glane...).
83. **Action** : Mettre en place des activités symboliques pour rappeler le statut de Soignies en tant que « Territoire de la Mémoire »
84. **Action** : Faire un travail d'édition dans une optique de collecte de témoignages et de pérennisation du travail de mémoire.

85. Action : Développer au sein de la bibliothèque et en dehors de ses murs (maisons de retraite, home(s) de jour, etc.) des ateliers d'écriture et des ateliers récits de vie

**Objectif Stratégique IV :** Être une entité culturelle, où la culture est un vecteur d'épanouissement individuel, de rencontres et d'échanges pour tous.

Mr J-M. MAES & Centre culturel (P. DUQUESNES)

*Objectif Opérationnel 1 : en tant que partenaire de Mons 2015 « capitale européenne de la culture », Soignies disposera d'une « aura » particulière et attractive en se garantissant des événements de qualité et d'envergure sur Soignies - timing : 2 ans*  
Centre culturel (P. DUQUESNES)

86. Action : Mettre en place une Programmation pour « Mons 2015 » d'activités déjà récurrentes (Rencontres de sculpture monumentale, « Août en Eclats ») afin d'asseoir médiatiquement l'image de ces événements pour le futur et de leur donner une dimension internationale bénéfique pour l'image de la Ville.

*Objectif Opérationnel 2 : Permettre un accès à la culture pour tous. - timing objectif continu*  
Centre culturel (P. DUQUESNES)

87. Action : Mettre en place une programmation culturelle ouverte à l'entière de la population, tous âges confondus.

88. Action : Organiser des événements culturels de qualité, rassembleurs et démocratiques d'accès (« Août en Eclats »...)

89. Action : Développer de l'information au bénéfice des personnes précarisées

*Objectif Opérationnel 3 : Inscrire l'Entité dans des démarches d'envergure supra-communales voire régionales. – timing 2 ans*  
Centre culturel (P. DUQUESNES)

90. Action : Impliquer le Centre culturel dans le réseau « Centritudes »

91. Action : Développer des synergies avec le Centre culturel régional du Centre et le Manège à Mons.

*Objectif opérationnel 4 : Coordonner les initiatives culturelles tout au long des programmations diverses (thématiques, transversalité inter réseaux culturels,...)*

Centre culturel (P. DUQUESNES)

92. Action : Mettre en place des événements culturels rassembleurs.

**Objectif opérationnel 5 : Optimiser les installations culturelles (Centre Jara, Collégiale, Musées, expositions, bibliothèques, ludothèques, maisons des jeunes, Centre d'Expression et de Créativité, etc...) – timing : objectif continu**  
Centre culturel (P. DUQUESNES)

93. **Action :** Développer une programmation culturelle cohérente et adaptée aux infrastructures.

94. **Action :** Regrouper en un seul lieu le service de la Lecture publique comprenant la bibliothèque, la ludothèque, l'Espace Public Numérique, l'espace Ecrivain public, une salle de réunion et d'exposition, etc. afin de créer une véritable médiathèque.

**Objectif Opérationnel 6 : Favoriser l'émergence d'artistes locaux et renforcer leurs actions en fonction des moyens disponibles - timing : objectif continu**  
Centre culturel (P. DUQUESNES)

95. **Action :** Maintenir des activités mettant en valeur le travail des créateurs locaux et favorisant la rencontre entre ces derniers (Week-end « Mosaïques »...)

**Objectif opérationnel 7 : Développer et fédérer les initiatives permettant le rapprochement des associations locales mais aussi une meilleure coordination de l'action culturelle.**  
Centre culturel (P. DUQUESNES)

96. **Action :** Continuer la participation du secteur associatif dans des projets existants (« Août en Eclats », « Mosaïques », « Rencontres de sculpture monumentale », Festival de l'Accordéon...) et création d'événements rassembleurs en fonction des attentes.

**Objectif opérationnel 8 : Développer des collaborations avec les différentes écoles de l'entité.**  
Centre culturel (P. DUQUESNES)

97. **Action :** Mettre en place une programmation adaptée en étroite collaboration avec le corps enseignant ;

98. **Action :** Développer des thématiques particulières en fonction des attentes des écoles et dans un souci d'éducation permanente.

99. **Action :** Aider à la réalisation de projets spécifiques dans les écoles dans le cadre, notamment par le dispositif « culture-école ».

**Objectif opérationnel 9 : Développer le secteur de l'éducation permanente et ce, en collaboration avec les groupements déjà actifs en la matière.**  
Centre culturel (P. DUQUESNES)

100. **Action :** Mettre en place des actions de sensibilisations (conférences, expositions...) dans un cadre partenarial.

**Objectif opérationnel 10 : Maintenir des outils de communication dynamiques en matière d'information culturelle.**  
Centre culturel (P. DUQUESNES)

101. **Action** : Poursuivre l'édition d'un magazine d'informations (« Diagonales ») dans un esprit d'identité du Centre culturel.  
 102. **Action** : Enrichir le contenu du site web du Centre culturel de Soignies.

## Domaine d'actions 2 – Mobilité.

**Objectif Stratégique 1 :** Par le biais de la réactualisation du plan communal de mobilité, selon les différents modes de déplacement, être une entité qui facilite une circulation efficiente en toute sécurité et convivialité.  
 Mir G. FLAMENT & Service Mobilité/Déplacement (Y. HUWAERT)

**Objectif Opérationnel 1 :** grâce à la finalisation du chantier de la RN 57, anticiper les conséquences sur le trafic en son centre – *timing* : 3 ans  
 Service Mobilité/Déplacement (Y. HUWAERT)

103. **Action** : Inscrire le réaménagement du Boulevard sur une nouvelle fiche FEDER.

104. **Action** : Chercher les financements alternatifs pour ce réaménagement en collaboration avec le SPW.

105. **Action** : Etudier la Remise à gabarit urbain (voies moins larges, bandes réservées aux bus, vélos,...) pour embellir le boulevard et les chaussées

**Objectif Opérationnel 2 :** Rationaliser les déplacements en milieu rural en déployant un réseau de modes doux de déplacements entre les villages et l'Entité en toute sécurité – *timing* : 4 ans  
 Service Mobilité/Déplacement (Y. HUWAERT)

106. **Action** : Sécuriser et baliser les accès mobilité douce des villages vers la Ville

107. **Action** : Etablir des liaisons modes doux entre agglomération urbaine et les parcelles des parcs économiques, y compris en son sein

**Objectif Opérationnel 3 :** Intégrer le réseau de mode doux de l'entité sonégienne au niveau supra communal – *timing* : 5 ans  
 Service Mobilité/Déplacement (Y. HUWAERT)

108. **Action** : Etudier les connexions au maillage du schéma directeur cyclable wallon (Soignies est reprise en tant que pôle du réseau cyclable wallon)

109. **Action** : Envisager de créer des connexions avec les communes avoisinantes (cf tourisme)

**Objectif Opérationnel 4 :** Rationaliser les déplacements en milieu rural en étudiant des meilleures dessertes en transports en commun entre les villages et l'Entité – *timing* : 2 ans  
 Service Mobilité/Déplacement (Y. HUWAERT)

110. **Action** : Etudier la faisabilité d'une desserte par le bus communal pendant ses trajets inter-école-piscine

111. **Action** : Etudier le développement d'un service de transport à la demande

**Objectif opérationnel 5 : étudier la mise en œuvre d'un plan de déplacement avec les entreprises et les écoles qui pourra désengorger le centre-ville aux heures critiques – timing : 3 ans**  
Service Mobilité/Déplacement (Y. HUWAERT)

112. **Action** : Sécuriser les carrefours dangereux par des aménagements adéquats

113. **Action** : Mettre en place un jalonnement visible des parkings publics

114. **Action** : Entretien des pistes cyclables existantes et les sécuriser par un marquage visible et une séparation physique avec la voirie automobile

115. **Action** : Promouvoir l'usage du vélo sur le chemin de l'école

**Objectif Opérationnel 6 : Améliorer l'accessibilité des pôles économiques pour tous les modes de déplacements – timing : 3 ans**  
Agence de développement local

116. **Action** : Interroger les entreprises pour connaître les besoins en transport en commun en vue d'une accessibilité de la ZAE

117. **Action** : Réfléchir à un service de navette au départ de la ZAE vers le centre-ville et ses activités commerciales

118. **Action** : Offrir du stationnement pour le covoiturage

**Objectif Opérationnel 7 : Etudier les alternatives au trafic des poids lourds sur les routes (ex. voie ferrée,...)- timing : en continu**  
Service Mobilité/Déplacement (Y. HUWAERT)

119. **Action** : Intégrer cette étude dans des conditions de permis sollicités par le pôle carrier

**Objectif Opérationnel 8 : Aménager les liaisons entre les bâtiments et les espaces d'intérêt public structurants pour faciliter leur accès – timing : 2 ans**  
Service Mobilité/Déplacement (Y. HUWAERT)

120. **Action** : Mettre en œuvre une signalétique adaptée et visible (Cpas, piscine...)

121. **Action** : Doter les places et endroits stratégiques (gare) du centre-ville et des villages de plans de ville « vous êtes ici »

**Objectif Opérationnel 9 : Offrir une possibilité de stationnement de longue et courte durée à proximité du centre-ville – timing : 2 ans**  
Service Mobilité/Déplacement (Y. HUWAERT)

122. **Action** : Poursuivre et la politique de stationnement en centre-ville (Salamandre, zone bleues,...)

123. **Action** : Analyser la possibilité d'implanter du stationnement de délestage en connexion avec le centre-ville et la ZAE

**Objectif Opérationnel 10 : Créer et étendre des périmètres de limitation de vitesse (revalorisation du cadre de vie et sécurisation de l'espace public).- timing : 5 ans**

Service Mobilité/Déplacement (Y. HUWAERT)

124. Action : Mettre en œuvre le centre urbain en Ville 30  
 125. Action : Envisager l'extension de ce périmètre initial au quartier des carrières et à d'autres zones résidentielles de Soignies  
 126. Action : Envisager la mise en œuvre de zone 30 dans les centres de village

**Objectif stratégique 2:** Etre une entité qui possède un réseau routier et des espaces publics de qualité et veiller à son entretien régulier  
 Mr M. VERSLYPE & Service Voirie-Espaces verts (A4 sp. / Y. HUWAERT)

*Objectif Opérationnel 1: Mettre en œuvre un plan opérationnel d'entretien et de réparation de voiries*  
 Service Voirie-Espaces verts (A4 sp. / Y. HUWAERT)

127. Action : Utiliser efficacement les subsides alloués (fond d'investissement, plan trottoir,...)  
 128. Action : Faciliter la mobilité des piétons par l'aménagement et l'entretien des trottoirs, l'installation de bancs (repos des personnes plus âgées ou à mobilité réduite)  
 129. Action : Développer des aménagements favorisant la mobilité des personnes handicapées (en chaise roulante ou handicap des sens)

**Domaine d'actions 3 – Logement – Aménagement du Territoire - Energie**

**Objectif Stratégique 1:** Être une entité au cadre de vie agréable et bénéficiant d'un aménagement du territoire de qualité et profitable à tous, dans le respect des politiques régionales

Mr M. VERSLYPE & Direction opérationnelle 4. Territoire (S. PERREMAN)

*Objectif Opérationnel 1: Promouvoir un urbanisme de qualité dans le respect des normes et des avis des instances consultées –objectif continu*  
 Service de l'Urbanisme (S. PERREMAN)

130. Action : Permettre des projets de facture contemporaine ou innovants  
 131. Action : Donner l'exemple via la création de projet innovant (Centre Culturel, Extension de l'Ecole de Thieusies, aménagement d'espaces publics de qualité, etc)  
 132. Action : Encourager la revalorisation du bâti dans les centres des villages dans le respect des caractéristiques rurales ;

**Objectif Opérationnel 2 : Créer les conditions nécessaires pour garantir aux citoyens des espaces publics de qualité et polyvalents, véritables lieux de développement des relations intergénérationnelles et sociales – 6 ans**

Direction opérationnelle 3. (I. DARQUENNES)

- 133. **Action :** Trouver les subsides nécessaires pour l'installation d'infrastructures de quartier de qualité
- 134. **Action :** Revaloriser les espaces publics :
- 135. **Action :** Créer de nouveaux espaces de convivialité

**Objectif Opérationnel 3 : Mettre en œuvre de manière prioritaire les réserves foncières qui se situent au centre-ville de Soignies pour anticiper les besoins en logements actuels et futurs – 5 ans**

Service de l'Urbanisme (S. PERREMAN)

- 136. **Action :** Mettre en œuvre les procédures légales et consulter les instances en toute transparence
- 137. **Action :** Assurer le dialogue avec le citoyen

**Objectif Opérationnel 4 : Doter l'entité de compétences et d'outils en matière d'aménagement du territoire - 2 ans**

Service de l'Urbanisme (S. PERREMAN)

- 138. **Action :** Finaliser la révision du Schéma de Structure
- 139. **Action :** Simplifier les démarches administratives quant à l'obtention de permis d'urbanisme

**Objectif Opérationnel 5 : lancer des opérations de rénovation de certains quartiers de la ville et de ses Villages selon les moyens disponibles, notamment en partenariat avec le secteur privé – 6 ans**

Service de l'Urbanisme (S. PERREMAN)

- 140. **Action :** Etudier la mise en œuvre d'outils spécifiques en fonction des directives de la Région Wallonne

**Objectif Stratégique II : Être une entité où le droit d'habiter dans un logement de qualité est une réalité pour tous.**

Mr J-P. VAN DEN ABEELE & Pôle Logement Energie (M. HENRIET)

**Objectif Opérationnel 1 : Doter la commune d'une stratégie en matière de logements qui garantisse une mixité globale, respectueuse de la gestion du sol dans la perspective de répondre aux besoins existants et surtout d'anticiper les besoins futurs – timing : 6 ans**

Pôle Logement Energie (M. HENRIET)

- 141. **Action :** Mettre en œuvre de manière concrète l'ancrage communal

142. **Action** : Mettre en œuvre une politique foncière accessible à tous (sur le mode : Community Land Trust)  
 143. **Action** : Collaborer avec la SWL en ce qui concerne le projet de logements à la grande carrière

**Objectif Opérationnel 2 : Améliorer la qualité du parc de logements existants (promotion de la rénovation, lutte contre l'insalubrité et l'inoccupation) – timing : 3 ans**

Pôle Logement Energie (A. LEQUEUX)

144. **Action** : Fédérer les actions de l'ASIS, de HSL, PCS et du CPAS de la ville pour concrétiser l'objectif

**Objectif Stratégique III :** Etre une entité qui réponde aux enjeux du développement durable en rationalisant ses propres consommations et en développant des mesures au bénéfice des ménages

Mr J.-P. VAN DEN ABEELE & Pôle Logement Energie (M. HENRIET)

**Objectif Opérationnel 1 : Améliorer le bilan énergétique des équipements publics (bâtiments, services, éclairages publics, etc...) au sens large – timing : 6 ans**

Service Bâtiment-Patrimoine-Energie (M. HENRIET)

145. **Action** : S'équiper de manière adaptée de sources de productions alternatives d'énergie.  
 146. **Action** : Effectuer la mise à jour constante du cadastre énergétique des bâtiments communaux  
 147. **Action** : Identifier de manière régulière des bâtiments gros consommateurs  
 148. **Action** : Programmer des audits énergétiques  
 149. **Action** : Sur base des résultats des audits, programmer des travaux d'amélioration énergétique

**Objectif Opérationnel 2 : Insuffler l'estampille énergétique et environnementale aux nouvelles constructions ou travaux publics et initier cette caractéristique dans les investissements privés qu'ils soient individuels ou collectifs – timing : 2 ans**

Pôle Logement Energie (M. HENRIET)

150. **Action** : Anticiper les renforcements des normes PEB dans tous les permis d'urbanisme introduits par la Ville  
 151. **Action** : Préparer des fiches signalétiques énergétiques des bâtiments principaux de l'administration en prévision de la future réglementation

**Objectif Opérationnel 3 : Doter l'Entité des compétences de moyens financiers suffisants afin de permettre aux citoyens de maîtriser leurs consommations énergétiques et renforcer les outils communaux existants pour inciter notamment les ménages à l'utilisation rationnelle de l'énergie – timing : 1 an**

Pôle Logement Energie (M. HENRIET)

152. **Action** : Rassembler les services au citoyen sous une appellation commune «Pôle Energie-Logement».
153. **Action** : Maintenir, dans la limite des moyens accessibles, le prêt à 0%
154. **Action** : Continuer les actions en faveur des achats groupés

*Objectif opérationnel 4 : Développer et soutenir des projets d'économie sociale, et d'économie verte.*  
 Direction opérationnelle 3. (I. DARQUENNES)

155. **Action** : Soutenir les initiatives de création et développement de potagers et vergers communautaires.
156. **Action** : Soutenir les initiatives de Groupe d'Achats Collectifs (G.A.C.) et favoriser les circuits courts.
157. **Action** : Soutenir et/ou créer des initiatives de Systèmes d'Echanges Locaux (S.E.L).

#### **Domaine d'actions 4 – Environnement et Propreté publique**

**Objectif Stratégique 1 :** Être une entité où il fait bon vivre dans un cadre agréable, propre et de qualité.  
 Mr G. FLAMENT & Service Environnement (C. LEBRUN)

*Objectif Opérationnel 1 : Garantir la propreté sur le territoire de l'entité (action Ville/citoyen) – objectif continu*  
 Service Environnement (C. LEBRUN)

158. **Action** : Intensifier la présence des équipes sur le terrain notamment pour des actions rapides ou ponctuelles
159. **Action** : Lutter efficacement contre les incivilités et punir les auteurs par des amendes administratives
160. **Action** : Sensibiliser les ménages par des actions de communication
161. **Action** : Sensibiliser dès le plus jeune âge dans les écoles, mouvements de jeunesse,...

*Objectif Opérationnel 2 : S'inscrire dans la politique de développement durable initiée au niveau local – objectif continu*  
 Service Environnement (C. LEBRUN)

162. **Action** : Mettre en œuvre l'Agenda local 21, plan maya, PCDR,...
163. **Action** : Intensifier les partenariats locaux, supra-locaux et régionaux pour bénéficier de plus de moyens
164. **Action** : Dans limite des moyens disponibles, participer aux actions proposées

*Objectif Opérationnel 3 : Valoriser les patrimoines naturels et paysagers – objectif continu*

Service Environnement (C. LEBRUN)

165. **Action** : Lutter contre les plantes invasives notamment en formant le personnel du service Espaces verts et en intégrant la lutte contre les espèces invasives aux missions du service (en collaboration avec les contrats de rivière)
166. **Action** : Mettre en valeur le patrimoine par des photos sur le site internet de la Ville et dans le bulletin communal

**Objectif Opérationnel 4 : Encadrer l'Exploitation des ressources des sols et sous-sols de manière durable (eau, pierre, etc...), pour trouver un équilibre entre le développement économique et social et les intérêts des populations concernées**

Service Environnement (C. LEBRUN)

167. **Action** : Accompagner les projets avec des Comités d'Accompagnement (Tellier des prés, carrières du Hainaut,...)
168. **Action** : Anticiper et imposer des plans de reconversion des zones après cessation des activités sur un site

**Objectif Opérationnel 5 : Mettre en œuvre un programme de lutte contre les inondations – timing : 6 ans**

Service Voirie-Espaces verts (A4 sp. / Y. HUWAERT)

169. **Action** : Construction de bassins de rétention d'eau
170. **Action** : Imposition des citernes d'eau de pluie dans le cadre des nouvelles demandes de permis d'urbanisme
171. **Action** : Sensibiliser les propriétaires à l'entretien des fossés bornant l'habitation
172. **Action** : Planifier le curage des fossés
173. **Action** : Sensibiliser les agriculteurs concernés par les coulées boueuses à l'aménagement de bandes enherbées
174. **Action** : Continuer à coopérer avec les contrats de rivières lors des opérations rivières propres par exemple afin de limiter l'entrave des cours d'eau
175. **Action** : Mettre en place une permanence téléphonique pour signaler les points noirs ou toute obstruction à l'écoulement normal

**Objectif Opérationnel 6 : Selon les prescrits régionaux, garantir les actions en faveur de l'égouttage et de l'épuration des eaux – timing : 5 ans**

Service Voirie-Espaces verts (A4 sp. / Y. HUWAERT)

176. **Action** : Préconiser le plus possible un réseau d'égouttage séparatif (eaux usées, eaux pluviales)
177. **Action** : Poursuivre la pose des collecteurs
178. **Action** : Entretien périodiquement les avaloirs par une firme spécialisée

**Domaine d'actions 5 – Cohésion sociale**

**Objectif Stratégique I :** Être une entité sportive en considérant le sport comme vecteur de santé et de rencontre.

Mme F. WINCKEL & Service de la Jeunesse et des Sports (O. TRIGALLEZ)

**Objectif Opérationnel 1 : Pérenniser l'aide aux clubs sportifs ou associations par tous les moyens disponibles – objectif continu**  
Service de la Jeunesse et des Sports (O. TRIGALLEZ)

- 179. **Action** : Organiser des rencontres avec les clubs sportifs et associations de jeunesse pour connaître leurs besoins réels et pouvoir y répondre
- 180. **Action** : Faire connaître aux citoyens l'offre sportive et associative locale
- 181. **Action** : Selon les règles relatives à l'aide aux clubs, pérenniser l'octroi des aides aux clubs sportifs et associations de jeunesse et le faire savoir

**Objectif Opérationnel 2 : Mettre en place une structure d'accompagnement - timing : 1 an**  
Service de la Jeunesse et des Sports (O. TRIGALLEZ)

- 182. **Action** : Aider les clubs ou associations dans leurs démarches administratives, sportives ou juridiques
- 183. **Action** : Aider les citoyens dans leurs recherches sportives (répertoire, stages, tarifs, horaires,...)

**Objectif Opérationnel 3 : Développer une ou des infrastructures communes pour la pratique du sport et des loisirs (centralisée et/ou dans les quartiers) en partenariat avec les clubs et associations**  
Service Bâtiment-Patrimoine-Energie (M. HENRIET)

- 184. **Action** : Mettre à disposition la Maison de village de Neufvilles
- 185. **Action** : Mettre à disposition l'école de Naast
- 186. **Action** : Mettre à disposition les salles de Soignies
- 187. **Action** : Mettre à disposition la Maison de village de Chaussée et de Thieusies
- 188. **Action** : Mettre à disposition le centre castellois
- 189. **Action** : Mettre à disposition à Horruet le Parc et salle à l'EEPSIS, la maison de quartier et le jeu de balle
- 190. **Action** : Promouvoir la création d'infrastructures de quartier
- 191. **Action** : poursuivre la réhabilitation de notre PISCINE

**Objectif Opérationnel 4 : Fournir les outils pédagogiques nécessaires aux écoles et associations de jeunes – timing : 2 ans**  
Service de la Jeunesse et des Sports (O. TRIGALLEZ)

- 192. **Action** : Dans la limite des moyens disponibles, acquérir du matériel de qualité

**Objectif Stratégique II : Être une entité qui encourage le sport pour tous et qui développe son identité par le sport**  
Mme F. WINCKEL & Service de la Jeunesse et des Sports (O. TRIGALLEZ)

**Objectif Opérationnel 1 : Accentuer la visibilité des clubs ou associations dans et en dehors de l'entité – timing : 1 an**  
Service de la Jeunesse et des Sports (O. TRIGALLEZ)

- 193. **Action** : Faire l'inventaire de l'offre et des infrastructures
- 194. **Action** : Porter à la connaissance du public les infrastructures

**Objectif Opérationnel 2 : Permettre l'accès au sport et aux animations de jeunes pour tout le monde – timing : 2 ans**  
Service de la Jeunesse et des Sports (O. TRIGALLEZ)

- 195. **Action** : Garantir l'accès aux infrastructures sportives pour un maximum de clubs en pratiquant un taux horaire réduit,
- 196. **Action** : Organiser des activités sportives (stages sportifs, évènements sportifs ponctuels, ...) dans le style « Sport pour tous » à des tarifs accessibles.
- 197. **Action** : Rechercher et mettre en place des collaborations avec le Service Provincial de la Jeunesse et l'ADEPS.
- 198. **Action** : Pratiquer le sport en sécurité (défibrillateurs)

**Objectif Stratégique III: Être une entité qui encourage les actions intergénérationnelles**

Mr H. DUBOIS & Direction opérationnelle 3. Social (I. DARQUENNES)

**Objectif Opérationnel 1 : Garantir l'émancipation de la jeunesse (maisons de jeunes, mouvements de jeunesse, PCS,...) – objectif continu**  
Service de la Jeunesse et des Sports (O. TRIGALLEZ)

- 199. **Action** : Poursuivre l'opération « Fête solidaire »
- 200. **Action** : Organiser des Stages multisports pour les enfants de 3 à 15 ans durant les congés scolaires (stage de Pâques, Centres de vacances,...).
- 201. **Action** : Mettre en place une collaboration avec les mouvements de jeunesse pour les aider dans leurs diverses démarches

**Objectif Opérationnel 2 : Garantir le bien-être des seniors – objectif continu**  
Service social (I. DARQUENNES)

- 202. **Action** : Briser l'isolement par la mise en place d'activités permettant les échanges et les rencontres (notamment en collaboration avec le réseau des bibliothèques et la ludothèque)
- 203. **Action** : En partenariat avec d'autres services (police, CPAS,...), mettre en place une infrastructure prévoyant des visites de quartier, voire de domicile pour détecter des cas de personnes isolées et en risque sanitaire et vital.
- 204. **Action** : Encourager la participation des aînés à la vie sociale, au bénéfice de la collectivité : salon des aînés, initiation aux nouvelles technologies de communication (ex : Espace Public Numérique), partage des savoirs et compétences,...

**Objectif Opérationnel 3 : Doter l'Entité des moyens nécessaires à la mise en place de lieux et d'activités d'échanges, de rencontre et de création (telles que Maisons de Village) et affecter les moyens humains et financiers indispensables à leurs fonctionnements tout en étant attentif à gérer celles-ci de manière optimale en responsabilisant le milieu associatif qui en profitera – Timing : 2 ans**

Service Bâtiment-Patrimoine-Energie (M. HENRIET)

205. **Action :** Créer une structure de gestion sous le contrôle du Collège communal

206. **Action :** Doter les infrastructures de matériel

**Objectif Opérationnel 4 : Garantir la solidarité sociale – timing : 3 ans**

Service social (I. DARQUENNES)

207. **Action :** Créer une bourse d'offres et d'échanges de services

208. **Action :** Mettre sur pied une bourse bénévolat (entre les mandes du monde associatif et les citoyens)

**Objectif Opérationnel 5 : Favoriser des actions préventives en faveur de la santé – objectif continu**

Service Commerce équitable et Santé (M-L GOREZ)

209. **Action :** En partenariat avec le CHR et les associations spécialisées dans le domaine de la santé, développer des actions de sensibilisation, des dépistages, des conférences, la promotion de l'activité physiques, la saine alimentation, le traitement des assuétudes, les maladies sexuellement transmissibles.

**Objectif Stratégique IV : En harmonie avec les acteurs de terrains, être une entité où les habitants se sentent en sécurité**

Cabinet du Bourgmestre

**Objectif Opérationnel 1 : Renforcer le sentiment de sécurité de manière globale (de manière transversale et multifactorielle) – en Optimisant l'action du pool d'agents en charge de la sécurité passive et active - Timing : 3 ans**

Direction opérationnelle 3. (I. DARQUENNES)

210. **Action :** Mettre en œuvre un projet de plate-forme de sécurité qui regroupe l'ensemble des parties prenantes (police, écoles, PCS, maisons des jeunes, gardiens de la paix ...)

211. **Action :** Développer le travail de rue avec le Plan de Cohésion Sociale

212. **Action :** Développer le travail de médiation de quartier, de voisinage avec le Plan de Cohésion Sociale. Envisager une collaboration avec la Justice de Paix

- 2.13. **Action** : Développer un travail pluridisciplinaire (services sociaux, service environnement, gardiens de la paix, police et Société d'habitations sociales) dans les quartiers plus sensibles en terme de convivialité et de mentalité : actions propreté, citoyenneté, fête des voisins et animations de quartier, amélioration et aménagement des lieux (mobilier urbain, espaces verts, etc.), solidarité, coresponsabilité et respect entre voisins.
- 2.14. **Action** : Mettre sur pied un service de vigilance sociale avec un agent de référence, permettant de détecter ou de repérer l'isolement de personnes fragilisées (âge, handicap, maladie, etc.) en collaboration avec les services d'aide à domicile, La Poste (service de distribution du courrier) et le Plan de Cohésion Sociale. Vigilance accrue en période sensible : grands froids, canicule).
- 2.15. **Action** : Mettre sur pied un travail de prévention contre les agressions à l'encontre des personnes fragilisées, âgées (vol par ruse, au domicile, aux distributeurs de billets, vol de sacs, sur les marchés et dans les lieux publics). En partenariat avec le service de techno-prévention de la police, les services spécifiques du ministère de l'intérieur, les services sociaux spécialisés.

**Objectif Opérationnel 2 : Encourager et renforcer le rôle d'accueil empathique et efficace au bénéfice du citoyen et/ou de la victime, ... - timing 2 ans**  
Zone de police

- 2.16. **Action** : Renforcer les offres de formation
- 2.17. **Action** : S'assurer de la bonne mise en œuvre des travaux à l'hôtel de la police

**Objectif Opérationnel 3 : garantir au citoyen une police performante à son écoute et un service incendie efficace – objectif continu**  
Direction spécifique Incendie (B. JANSSENS)

- 2.18. **Action** : Mettre en œuvre les priorités du Plan Zonal de Sécurité
- 2.19. **Action** : S'inscrire dans la réforme des zones de secours

**Objectif Stratégique V :** Être une entité accueillante, ouverte à tous, et à la recherche du bien-être de chacun  
Mr H. DUBOIS & Direction opérationnelle 3. Social (I. DARQUENNES)

**Objectif Opérationnel 1 : Optimiser et rationaliser les services rendus à la population par le CPAS et les services communaux dans le souci d'une meilleure efficacité au bénéfice des citoyens – 2 ans**  
Direction opérationnelle 3. Social (I. DARQUENNES)

- 2.20. **Action** : Rassembler en un seul lieu différents services et professionnels travaillant la même problématique ou les mêmes thèmes : création d'une Pôle du Logement et de l'Energie.
- 2.21. **Action** : Développer une collaboration et un échange de bonnes pratiques en matière de maintien à domicile (CPAS, Service Social, mutuelles, Services d'aide à domicile et professionnels de la santé).
- 2.22. **Action** : Pérenniser de manière optimale et rationnelle, les multiples services développés par le CPAS

223. **Action** : Coordonner, dans une logique transversale, l'intégralité du plan de cohésion sociale  
 224. **Action** : Etudier la possibilité de créer un restaurant d'entreprise et social au sein de la nouvelle cuisine de la maison de repos  
 225. **Action** : Avec différents partenaires, mettre en place des jardins et vergers communautaires sur l'entité

**Objectif Opérationnel 2 : Etre une commune ouverte, luttant quotidiennement contre les discriminations et les intolérances de toutes sortes – objectif continu**

Direction opérationnelle 3. Social (I. DARQUENNES)

226. **Action** : Développer la collaboration avec les centres d'accueil et d'intégration des populations étrangères.  
 227. **Action** : Créer un lieu d'accueil, notamment pour les primo-arrivants, en partenariat avec le Centre Régional d'Action Interculturelle du Centre (CÉRAIC), le service « Etrangers » de la Ville, le Plan de Cohésion Sociale, le milieu associatif (alphabétisation, hébergement, etc.), le CPAS (service des étrangers et service d'insertion sociale).  
 228. **Action** : Développer des actions / animations multiculturelles avec les services sociaux, le milieu associatif et le Plan de Cohésion Sociale (ateliers d'échanges culinaires, parentalité, législation belge, pratiques locales et nationales, etc) visant à l'intégration.  
 229. **Action** : Continuer les actions et informations en matière de commerce équitable (Nord-Sud et Nord-Nord) avec OXFAM, le milieu associatif et les écoles.  
 230. **Action** : Travailler l'intégration des personnes handicapées avec les services compétents (AWIPH , services d'accompagnement). Mettre en œuvre les principes de la Charte Communale de l'Intégration de la Personne Handicapée proposées par l'Association Socialiste de la Personne Handicapée.  
 231. **Action** : Soutenir et développer le travail de l'agent communal Handiccontact  
 232. **Action** : Mettre en œuvre la Charte de l'Egalité des Chances.

**Objectif Opérationnel 3 : Accompagner les personnes dans leurs démarches – objectif continu**

Direction opérationnelle 3. Social (I. DARQUENNES)

233. **Action** : Développer et centraliser les informations relatives aux divers services sociaux et leurs spécificités (service social communal, services sociaux du CPAS, des mutuelles, service d'aide aux victimes, etc.)  
 234. **Action** : Développer et rationaliser l'information quant aux services administratifs du CPAS et de la Commune.  
 235. **Action** : Maintenir les déplacements du service social communal au domicile des personnes fragilisées et ayant des difficultés de mobilité (personnes âgées, handicapées, malades, en zone retirée du centre-ville et dans les villages).  
 236. **Action** : Développer l'information sur les lieux d'accueil et d'hébergement en collaboration avec les institutions compétentes (Infor-Hômes Wallonie, AWIPH, etc.) et favoriser une prise de contact (visite des lieux, par exemple).  
 237. **Action** : Aider les personnes à comprendre ou rédiger des textes administratifs grâce à un écrivain public.

**Objectif opérationnel 4 : Développer les services de réinsertion socio-professionnelle et poursuivre la prévention au surendettement – objectif continu**  
Direction opérationnelle 3. Social (I. DARQUENNES)

238. **Action :** Dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale, développer des synergies en matière d'information et d'orientation avec les services compétents en insertion socio-professionnelle (Maison de l'Emploi, centres de formation, Entreprise de Travail Adapté, Entreprises de Formation par le Travail, Service d'insertion du CPAS, Agence Wallonne d'Intégration de la Personne Handicapée, etc.).

239. **Action :** Détecter les besoins en matière de compétences spécifiques avec les employeurs locaux (travail de la Pierre Bleue, poste d'ouvriers qualifiés, besoins des PME et commerces et des services) en créant, avec le Plan de Cohésion Sociale, une plateforme d'échanges entre employeurs, demandeurs d'emploi, écoles et service d'insertion professionnelle.

240. **Action :** Poursuivre la prévention au surendettement avec le CRENO

**Objectif stratégique V : Etre une entité attentive aux personnes en difficulté, défavorisées ou en décrochage social**

Mr H. DUBOIS & Direction opérationnelle 3. Social (J. DARQUENNES)

**Objectif Opérationnel 1 : Aller à la rencontre des jeunes et adultes en errance et assurer un accompagnement social –objectif continu**  
Plan de cohésion social (I. PORREWECQ)

241. **Action :** Développer le travail de rue

**Objet Opérationnel 2 : Réduire la fracture numérique – timing 2 ans**  
Service des Bibliothèques et Ludothèque (D. SLUYS)

242. **Action :** Favoriser l'acquisition de matériel informatique en développant le marché de seconde main, mettant en évidence les aides financières possibles dans ce domaine

243. **Action :** Développer les formations, en collaboration avec l'Espace Public Numérique et d'autres associations actives dans le domaine

**Objectif Opérationnel 3 : Travailler la problématique du décrochage scolaire – timing 2 ans**  
Service de la Jeunesse et des Sports (O. TRIGALLEZ)

244. **Action :** Développer l'accompagnement des jeunes en décrochage scolaire, au niveau social et scolaire

245. **Action :** Développer des écoles de devoirs, des cours de remédiation accessibles financièrement (bénévolat,...)

**Domaine d'action 7 – Education.**

### **Objectif Stratégique 1 : Être une entité scolaire et éducative performante et innovante.**

Mr J-P. VAN DEN ABEELE & Direction opérationnelle 2. Gestion des Ressources Humaines (A. CROHIN)

#### **Objectif opérationnel 1 : Continuer à développer un enseignement communal de qualité – objectif continu**

Service de l'Enseignement (N. LEFEBVRE) et les directions d'écoles

246. **Action :** Favoriser une pédagogie respectueuse des différences et des rythmes d'apprentissages individuels.
247. **Action :** Assurer des chances égales de réussite à tous les enfants en garantissant leur accueil sans considération relative à leur origine sociale, leur nationalité, leurs conceptions philosophiques, idéologiques et religieuses.
248. **Action :** Elargir l'enseignement à des apprentissages de vie en société :
- **éducation à la santé (INPES),** faciliter la mise en place des programmes d'éducation pour la santé dans les établissements primaires et secondaires, encourager et soutenir les initiatives des enseignants dans ce domaine (outils d'intervention, fiches d'activités,...) ;
  - **éducation à la sécurité routière,** objectifs de l'ordre des savoirs (connaissance des règles de circulation, de sécurité), objectifs de l'ordre des comportements (comment être respectueux des autres usagers,...), envisager également un partenariat avec la police afin de proposer un volet théorique sous la forme d'ateliers pédagogiques, et un volet pratique dans la mise en œuvre des acquis (exemple : « parcours sécurité » adapté) ;
  - **éducation relative à l'environnement** afin de viser à promouvoir des comportements des usagers permettant le maintien de la qualité de l'environnement, viser à responsabiliser les enfants en leur inculquant des valeurs écologiques.
249. **Action :** Veiller à une alimentation variée et équilibrée dans les écoles et favoriser les échanges avec des producteurs locaux
250. **Action :** Réinventer l'école qui devient le lieu d'accès à des pratiques culturelles et artistiques en proposant un partenariat avec l'Académie (éducation musicale, arts de la parole,...), avec la bibliothèque, avec les opérateurs culturels ( par exemple l'espace Jara) dans le but de développer les compétences transversales indispensables à l'acquisition de connaissances (travailler l'écoute, respecter le choix des autres, construire les concepts fondamentaux d'espace et de temps, favoriser des acquisitions méthodologiques indispensables à l'enfant,...)
251. **Action :** Proposer un programme didactique mettant en valeur l'accès au patrimoine culturel, naturel, architectural et historique de la Ville

#### **Objectif opérationnel 2 : Développer l'offre de formation artistique à l'académie – objectif continu**

Académie de Musique (M. BATARDY)

252. **Action :** Doter l'Académie de musique de matériel adapté et varié
253. **Action :** Accroître les synergies entre l'Académie de musique et le Centre culturel par exemple en collaborant lors d'évènement culturels, lors des fêtes de la musique
254. **Action :** Proposer un accès à la formation artistique pour tous (par exemple en collaborant avec le CPAS, la maison de retraite où des spectacles et/ou des cours pourraient être proposés aux résidents)

**Objectif Opérationnel 3 : Garantir un enseignement secondaire spécialisé de qualité donnant une chance à tous de s'intégrer dans la vie professionnelle – objectif continu**

EEPSIS (G. COELAERT)

255. **Action** : Développer le panel des cours pratiques proposés aux élèves en fonction des demandes
256. **Action** : Accroître et favoriser les passerelles entre les différents types d'enseignement (général, technique, professionnel, en alternance), le spécialisé et la vie professionnelle
257. **Action** : Adapter au mieux l'infrastructure de l'établissement aux handicaps physiques que peuvent présenter certains élèves

**Objectif Opérationnel 4 : Mise à disposition d'infrastructures scolaires qui répondent aux besoins réels des enfants, scolaires – timing 2 ans**

Service Bâtiment-Patrimoine-Energie (M. HENRIET)

258. **Action** : Continuer le programme de rénovation des bâtiments scolaires afin de les adapter aux besoins des enfants
259. **Action** : Accroître la sécurité des enfants aux abords des écoles en proposant des formations à la sécurité, tous réseaux confondus », en aménageant les passages pour piétons (marquages nets, ralentisseurs, éclairages accentués).
260. **Action** : Analyser le besoin en infrastructures à long terme

**Objectif Stratégique II : Etre une entité qui assure, développe et enrichit l'accueil extrascolaire**

Mr J.-P. VAN DEN ABEELE & Direction opérationnelle 3. Social (I. DARQUENNES)

**Objectif opérationnel 1 : Proposer des garderies extra-scolaires agréées par l'ONE dans les villages et quartiers, ouvertes à tous et proposant – objectif continu:**

- des activités éducatives, des études dirigées (école de devoirs) ;
- des activités sportives ;
- des activités musicales (en collaboration avec l'Académie) ;
- des cours de langues (en collaboration avec le Quinquet).

Service de l'Extrascolaire et de la Petite enfance (N. LEFEBVRE)

261. **Action** : Proposer aux enfants de l'extrascolaire des après-midis thématiques et ludiques axées sur la découverte des différents sites touristiques de l'entité (visites guidées, jeux de pistes reliant différents sites touristiques)
262. **Action** : Effectuer un état des lieux de l'offre et de la demande relatif au secteur extrascolaire
263. **Action** : Développer lors de la Commission Communale de l'Accueil un plan d'action visant à accroître le réseau extrascolaire afin de tenter de répondre aux besoins actuels et futurs

**Objectif Opérationnel 2 : Répondre aux besoins en accueil et en activités extrascolaires – objectif continu**  
Service de l'Extrascolaire et de la Petite enfance (M. LEFEBVRE)

264. **Action** : Informer la population concernant les activités extrascolaires, les milieux d'accueil et les stages proposés en :
- Reconstruisant le salon de l'accueil extrascolaire bi annuellement.
  - Créant, sur le site internet de la Ville, une plateforme commune permettant à chaque association de se faire connaître
265. **Action** : envisager la possibilité de prêt de locaux communaux pour la création de nouvelles garderies extrascolaire

## PROGRAMME STRATEGIQUE TRANSVERSAL

### Volet externe : Communication

**Objectif Stratégique 1 :** Etre une entité qui développe une stratégie de communication moderne au service du citoyen dans un but de renforcement de la démocratie locale et qui génère une identité positive et cohérente tant auprès de la population qu'en dehors de ses frontières

Mme F. WINCKEL & Direction générale

**Objectif opérationnel 1 :** *Etablir une charte graphique cohérente et uniforme pour la Ville de manière à pouvoir uniformiser les outils de communication et ainsi éviter les incohérences.*

Direction transversale 3. Communication (C. LORE)

1. **Action :** Sur base de l'étude sur le développement et l'attractivité de l'entité, identifier les éléments qui devront ressortir dans la future charte graphique et dans le futur logo.
2. **Action :** Etablir un cahier des charges et lancer un marché public en vue de désigner un graphiste pour la création d'une charte graphique

**Objectif opérationnel 2 :** *Développer un site Internet qui soit un portail d'information cohérent et fiable tant pour les citoyens que pour les commerçants, les investisseurs et les touristes et qui reflète l'identité de la Ville.*

Direction transversale 3. Communication (C. LORE)

3. **Action :** Examiner la possibilité de retravailler le site Internet actuel dans un premier temps
4. **Action :** Sur base de l'étude sur le développement et l'attractivité de Soignies, revoir entièrement le site et son architecture.

**Objectif opérationnel 3 :** *Moderniser l'image de la Ville par l'usage du web 2.0*

Direction transversale 3. Communication (C. LORE)

5. **Action :** Développer une présence et une identité constante et uniforme de la ville sur les différents réseaux sociaux.

**Objectif opérationnel 4 :** *Créer des supports de communication qui permettront de forger l'identité de la ville et ainsi participer à son attractivité et à son rayonnement tant auprès de la population qu'en dehors des frontières.*

Direction transversale 3. Communication (C. LORE)

6. **Action :** Création de guides touristique spécifiques et de qualité
7. **Action :** Création d'un guide consacré à l'HORECA
8. **Action :** Création d'un guide consacré aux producteurs locaux et produits du terroir

**Objectif opérationnel 5 : créer des supports de communication qui permettront de renforcer l'identification de la collectivité, donneront du sens à la vie publique en expliquant les décisions prises au niveau de la ville.**

Direction transversale 3. Communication (C. LORE)

9. Action : Publication d'un bulletin communal trimestriel
10. Action : Diffusion d'une newsletter hebdomadaire (infos communales) reflétant l'actualité de la vie de la commune.

**PROGRAMME STRATEGIQUE TRANSVERSAL****Volet interne : Communication**

**Objectif Stratégique I :** Etre une administration communale qui utilise la communication interne comme vecteur d'identité dans le but de créer un sentiment d'appartenance des agents communaux, de valoriser leurs actions et de les rendre cohérentes et transversales.

Mme F. WINCKEL & Direction transversale 3. Communication (C. LORE)

1. **Action :** Créer un bulletin de liaison interne
2. **Action :** Communiquer rapidement sur tout mouvement de personnel, déménagement ou autre fait important pour le fonctionnement des services.
3. **Action :** Communiquer aux agents communaux les infos communales hebdomadaires afin qu'ils être tenus au courant de l'actualité de la commune.
4. **Action :** Communiquer en primeur sur les grands projets menés par la ville afin que les agents communaux puissent se les approprier.

## PROGRAMME STRATEGIQUE TRANSVERSAL

### Volet Interne

#### Domaine d'actions 1 – Le service au public

**Objectif Stratégique 1 :** Etre une administration efficiente dont l'ensemble de ses services (CPAS – Ville – Régies – Associations) coopère de manière complémentaire pour fournir le meilleur service au citoyen  
Mr M. de SAINT MOULIN & Direction générale

**Objectif opérationnel 1 :** *Mettre en œuvre des procédures et des structures en lien direct avec le service qu'il convient de rendre au public*  
Direction générale (J. GAUTIER & O. MAILLET)

1. **Action :** Analyser chaque nouveau projet en fonction de la plus-value qu'il apporte au public et dans la limite des moyens disponibles

**Objectif opérationnel 2 :** *Garantir un accueil de qualité au citoyen*

Direction générale (J. GAUTIER & O. MAILLET)

2. **Action :** Lister les besoins du citoyen en matière d'accueil

3. **Action :** Organiser périodiquement une séance d'accueil et d'information des nouveaux citoyens.

4. **Action :** Former les agents chargés de l'accueil du citoyen dans les infrastructures communales (et para communales) et définir les procédures,

5. **Action :** Améliorer les lieux d'accueil ouverts au public (fiéchage, picto, etc)

6. **Action :** Idem mais pour les PMR

7. **Action :** Rédiger et mettre à jour une documentation sur les services communaux, en particulier, et sur les autres services publics en général, susceptibles d'être utiles aux nouveaux habitants, provenant d'une autre commune, dès leur inscription;

8. **Action :** Garantir la qualité des relations entre le personnel communal et le citoyen par l'adhésion des agents communaux aux principes déontologiques garantissant la qualité de cette relation

9. **Action :** Rédiger une charte des valeurs pour toute l'administration

10. **Action :** Mettre en place des permanences qui tiennent mieux compte des besoins de la population (nombre, rdv, etc)

**Objectif opérationnel 3 :** *Rapprocher l'administration communale du citoyen*

Direction générale (J. GAUTIER & O. MAILLET)

11. **Action** : Lister les besoins de la population
12. **Action** : Informer les citoyens par les outils de communication (internet, bulletin, etc)
13. **Action** : Fixer les procédures et les délais de réponse et d'information du citoyen
14. **Action** : Simplifier les démarches administratives pour le citoyen
15. **Action** : Mettre en place un projet qui vise à gérer les doléances, plaintes ou remarques des citoyens
16. **Action** : Mettre en ligne des formulaires
17. **Action** : Se rendre à domicile lorsque cela peut aider le citoyen et ne pas mettre en péril le fonctionnement des services
18. **Action** : Organiser des réunions décentralisées dans les villages (maisons de village)

### **Domaine d'actions 2 – La gestion des ressources humaines**

**Objectif Stratégique II :** Etre une administration qui développe efficacement les services administratifs pour une gestion cohérente et efficiente

Mr J-P. VAN DEN ABEELE & Direction générale

#### **Objectif opérationnel 1 : Recruter et maintenir du personnel compétent et motivé**

Direction opérationnelle 2. GRH (A. CROHIN)

19. **Action** : Faire l'inventaire des ressources de l'administration
20. **Action** : Actualiser l'organigramme - "*the right man on the right place*"
21. **Action** : Réorganiser les services en fonction de l'organigramme
22. **Action** : Actualiser ou établir les procédures utiles et écrites pour chaque service en fonction du service à rendre au citoyen
23. **Action** : Pour toute fonction, définir un profil de fonction clair et précis expliquer l'évolution de carrière : les possibilités, les conditions prévues dans le cadre etc ;
24. **Action** : Adapter les cadres du personnel aux besoins de l'administration en fonction du pst ;
25. **Action** : Continuer à mettre en place des conditions de recrutement objectives et indépendantes
26. **Action** : Informer tout nouvel agent, dès son entrée en fonction, du fonctionnement du service dans lequel il est intégré et du fonctionnement de l'administration communale en général, et
27. **Action** : Présenter tout nouvel agent directement à ses collègues les plus proches et via le journal interne pour les membres des autres services ;
28. **Action** : Informer le personnel du programme stratégique transversal et de l'évaluation périodique de la réalisation des objectifs;

- 29. **Action** : Informer le personnel par l'intermédiaire de la voie hiérarchique des modifications statutaires ou réglementaires le concernant ;
- 30. **Action** : Etablir, pour chaque agent, et sur base du profil de fonction, un plan de formations
- 31. **Action** : Actualiser et rendre accessible à tous (via le site Internet ou par intranet) l'organigramme des services communaux et du CPAS ;

**Objectif opérationnel 2 : Développer une véritable culture de management de projets et d'amélioration continue**

Direction générale (J. GAUTIER & O. MAILLET)

- 32. **Action** : Susciter de la part du personnel des projets innovants
- 33. **Action** : Responsabiliser les dirigeants aux échéances, indicateurs et à l'amélioration continue
- 34. **Action** : Former les responsables à cette culture du management de projets
- 35. **Action** : Etre attentif à améliorer le service rendu au citoyen dans un souci d'excellence

**Objectif stratégique 2 : Etre une administration qui renforce son identité en mobilisant davantage le personnel**

Mr J-P. VAN DEN ABEELE & Comité de direction

**Objectif opérationnel : Susciter une saine émulation inter(intra)services**

Direction générale (J. GAUTIER & O. MAILLET)

- 36. **Action** : Développer, en collaboration avec le service chargé de la communication, le sentiment de fierté d'être au service du public et de représenter nos administrations locales ;
- 37. **Action** : Doter l'ensemble des services des deux institutions d'un même « logo », adopté par l'ensemble du personnel (charte graphique)
- 38. **Action** : Uniformiser la correspondance, les supports et les procédures
- 39. **Action** : Favoriser, au sein de chaque équipe et de chaque service, la participation, le dialogue, la créativité et l'ouverture au changement ;
- 40. **Action** : Susciter auprès des dirigeants le management participatif
- 41. **Action** : Valoriser les services lorsqu'il fonctionnent de manière remarquable (lorsqu'ils « *performant* », mises à l'honneur dans le journal interne,...)
- 42. **Action** : Responsabiliser les chefs de service dans leur mission d'encadrement
- 43. **Action** : Lancer un appel à slogan pour chaque service « *mon service est utile aux gens parce que ...* »
- 44. **Action** : Remédier dans les plus brefs délais à toute carence technique et / ou humaine ;
- 45. **Action** : S'intéresser aux membres du personnel, à leur présentation (propreté vestimentaire et corporelle et de leur matériel), à leurs absences, sans verser dans le paternalisme.
- 46. **Action** : Mettre en place les conditions favorables à des échanges d'information et de savoir (culture d'entreprise – team building – activités extra, à définir)

### Objectif stratégique 3 :

Etre une administration qui s'implique et qui gère les deniers publics de manière rigoureuse en s'assurant du contrôle de ceux-ci

Mr M. de SAINT-MOULIN & Direction financière

#### *Objectif opérationnel 1 : Permettre à chaque service de se sentir concerné par les défis financiers futurs*

Direction transversale 2. Finances (I. MORIAU)

47. **Action :** Selon une procédure à définir, inviter chaque service à établir son plan d'actions annuel, à classer prioritairement ses objectifs et à évaluer l'impact financier de ceux-ci dans un souci constant de recherche de subsides ou de voies alternatives de financement
48. **Action :** Obliger chaque service à présenter au comité de direction tout nouveau projet afin que celui-ci puisse en mesurer l'utilité, la rentabilité éventuelle et l'impact financier ;
49. **Action :** Informer et impliquer les chefs de service (en ce compris, les directeurs d'écoles) sur l'évolution des coûts de leur service ou département ;
50. **Action :** Solliciter l'avis du Directeur financier avant d'accepter l'inscription à l'ordre du jour d'une assemblée d'un dossier susceptible d'engendrer des répercussions financières ;
51. **Action :** Informer et rappeler régulièrement au personnel et aux associations occupant des infrastructures communales ou du CPAS les « règles de bonne conduite » en matière d'économies d'énergie (chauffage, éclairage, eau, consommation des véhicules, etc.) ;
52. **Action :** Mettre en place une gestion efficace du matériel mis à la disposition des travailleurs.
53. **Action :** Evaluer l'apport réel de toute activité, organisation et manifestation organisée par les divers services et en mesurer l'impact sur la population ;

#### *Objectif opérationnel 2 : Mettre en place un système de contrôle interne*

Direction générale (J. GAUTIER & O. MAILLET)

54. **Action :** organiser une fois par trimestre une réunion des responsables des services et des directeurs d'écoles afin de faire le point sur l'évolution générale de l'administration (dossiers importants, le personnel,...)
55. **Action :** lors de ces réunions, inviter le Directeur financier à faire le point sur l'évolution de la consommation des crédits alloués à chaque service, pour ce qui concerne les dépenses ordinaires ;
56. **Action :** en fonction d'indicateurs prédéfinis pour chaque service, analyser la réalisation des objectifs et évaluer quantitativement et qualitativement le travail effectué.
57. **Action :** dans chaque service, définir les procédures, les standardiser et veiller à leur respect intégral
58. **Action :** organiser, pour et par les chefs de service, des formations internes transversales, sur des thèmes choisis par le Comité de Direction

### Domaine d'actions 3 – L'ouverture et le décloisonnement

**Objectif stratégique 1 : Etre une administration qui envisage son action de manière globale et intégrée avec d'autres institutions**

Mr M. de SAINT-MOULIN – Mme F. WINCKEL &  
Les comités de direction ville et CPAS

**Objectif opérationnel 1 : Développer des synergies entre l'administration communale et celle du Centre Public de l'Action Sociale (CPAS).**

Les 2 comités de direction ville et CPAS

59. **Action :** Inventorier les services et domaines d'actions afin d'optimiser le service et rationaliser les administrations dans un souci d'économie d'échelle (profil du personnel en place, tâches, fonctions, affectation, temps, etc),
60. **Action :** favoriser la communication entre les agents des deux administrations par la mise en place d'un réseau intranet commun ;
61. **Action :** Organiser au moins une fois par trimestre des séances communes des deux comités de direction (Ville et CPAS) ;
62. **Action :** Réaliser conjointement les marchés portant sur les services ou fournitures nécessaires aux deux administrations chaque fois que cette manière de procéder permettra de réelles économies ;
63. **Action :** Etudier la faisabilité de regroupements de services remplissant les mêmes missions au sein des deux administrations chaque fois que cette réorganisation sera de nature à accroître l'efficacité de ces services, à améliorer la qualité du service au citoyen et à réaliser des économies ;
64. **Action :** Poursuivre l'harmonisation des statuts du personnel des deux administrations ;
65. **Action :** Traiter l'information et gérer la communication de manière équitable et cohérente, dans le respect des règles propres à chaque administration par la mise en place d'un service de la communication commun ;
66. **Action :** Envisager des regroupements physiques de certains services

**Objectif opérationnel 2 : Maintenir et développer des synergies avec les ASBL et les régies communales.**

Direction générale (J. GAUTIER & O. MAILLET)

67. **Action :** Veiller au respect des obligations de chacune des parties lorsqu'un contrat de gestion a été conclu ;
68. **Action :** Contrôler l'aide financière, logistique et humaine octroyée aux ASBL et régies communales ;
69. **Action :** Confier au service communal chargé de la communication la gestion de cette matière pour les régies et ASBL communales.
70. **Action :** Evaluer financièrement les coûts directs et indirects de l'organisation d'événements
71. **Action :** Organiser périodiquement des rencontres entre le comité de direction et les responsables administratifs des ASBL et Régies communales.

72. **Article :** Organiser des rencontres périodiques entre les comités de direction et le Collège communal pour évoquer toute immixtion de l'un dans les compétences de l'autre et améliorer les procédures de communication entre les organes politiques et l'administration.

**Objectif stratégique 2 :** Etre une administration exemplaire pour le citoyen, pour les associations, pour les entreprises.

Mme F. WINCKEL – Mr G. FLAMENT &  
Direction générale

**Objectif opérationnel 1 :** Accueillir et traiter équitablement chaque citoyen, sans la moindre discrimination

Direction générale (J. GAUTIER & O. MAILLET)

73. **Action :** Lors de la construction, de l'aménagement ou de la transformation d'un bâtiment ou d'un espace public, veiller à son accessibilité pour les personnes âgées ou à mobilité réduite ;
74. **Action :** Pour les services rendus à un guichet, étudier la possibilité d'éviter de longues files d'attente par la mise à disposition de bornes ou autre matériel informatique capable de délivrer le document ou le renseignement souhaité ;
75. **Action :** Inciter le personnel amené à être en contact avec le public à apprendre les langues

**Objectif opérationnel 2 :** Consommer de manière durable et favoriser le recours aux énergies renouvelables

Service Bâtiment-Patrimoine-Energie (M. HENRIET)

76. **Action :** Lors de la construction ou de la rénovation de bâtiments communaux, prévoir des mesures d'isolation
77. **Action :** Limiter la production de déchets dans nos administrations et dans certains services en particulier (écoles, services techniques, etc.).
78. **Action :** Examiner la possibilité d'investir dans du matériel ou des matériaux susceptibles d'engendrer des économies substantielles en matière d'énergie ;
79. **Action :** Réduire les déplacements des véhicules et privilégier l'acquisition de véhicules à faible consommation
80. **Action :** Encourager le personnel à se rendre au travail et à effectuer le trajet entre les diverses implantations par l'utilisation des transports en commun, par le co-voiturage, à vélo ou à pied.
81. **Action :** Limiter tout gaspillage d'énergie et éviter les consommations inutiles d'énergie.
82. **Action :** Diminuer la consommation de papier dans l'administration
83. **Action :** Eviter tout double ou triple emploi dans l'envoi du courrier.
84. **Action :** Doter les services administratifs d'un outil performant grâce à la numérisation du courrier et des dossiers.

**Objectif opérationnel 3 :** Encourager le citoyen à respecter la propreté des lieux publics.

Service Environnement (C. LEBRUN)

85. **Action** : Maintenir la propreté des locaux et des lieux publics afin d'inciter le citoyen à les respecter ;  
 86. **Action** : Mettre à la disposition du citoyen, dans les lieux publics, le matériel nécessaire pour lui permettre de respecter cette propreté (cendriers, poubelles, etc.).

**Domaine d'actions 4 – Mandataires publics**

Collège communal et Conseil de l'Action sociale &  
 Les Directions générales

**Réfléchir aux besoins en formation, aux moyens techniques à mettre à disposition**

- Marchés publics
- Responsabilité civile et pénale
- Contrat d'objectifs
- Lettre de mission
- Organigramme
- Evaluation
- Informatique